

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Stationnement réservé sur 3 places parking « Chanteclair »

Alain CAYET, Maire de la Commune de Saint Nicolas lez Arras,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'organisation par le centre social Chanteclair du festival littéraire « Book Fest » le samedi 11 octobre 2025, en partenariat avec la ville de Saint Laurent Blangy,

Considérant qu'il convient de faciliter le chargement/déchargement du matériel des différents prestataires intervenant sur cette manifestation

ARRETE ✂

ARTICLE 1 : Le stationnement sera réservé aux prestataires du « Book Fest » sur 3 places de parking derrière le centre social Chanteclair le samedi 11 octobre 2025 de 8 h 00 à 14 h 00

ARTICLE 2 : Des panneaux réglementaires de signalisation temporaire seront installés par et entretenus par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du SDIS,
- Monsieur le Directeur du SAMU

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 11 septembre 2025
Le Maire
Alain CAYET

